



# Portail Usager Urbanisme Saisine par Voie Electronique



**Didacticiel**

**Utilisation du Portail Usager Urbanisme**

---

version SVE client 3.8.0 et Next'Ads 1.19.8 Juillet 2022  
dernières mises à jour : 10/08/2022, 21/01/2022, 26/11/2021, 08/10/2021, 24/06/2021

**Siège social** : GROUPE SIRAP - Z.A. Paul Louis Héroult - BP 253 - 26106 Romans cedex  
**Tel** : 09 70 590 590 • **Fax** : 04 75 70 07 98 • **mail** : info@sirap.fr • **web** : www.sirap.fr

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1 – Présentation générale .....  | 1  |
| 2 – Procédure pour la SVE sur le Portail Usager Urbanisme .....  | 1  |
| 2.1 Généralités .....  | 1  |
| 2.2 Mode Assisté, mode Cerfa direct ou import de dossier. ....   | 2  |
| Page d'accès sécurisé, au 1 <sup>er</sup> accès obligation d'enregistrement du pétitionnaire.....                      | 2  |
| Menu général de la SVE du PUU .....  | 5  |
| Nouvelle demande .....   | 6  |
| <b>Saisie dans la SVE SIRAP « vous n'avez pas encore créé de dossier numérique</b> .....                               | 6  |
| Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet ou mode expert pour le choix direct d'un Cerfa ..... | 8  |
| Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet.....   | 9  |
| Mode Cerfa direct ou mode expert .....   | 11 |
| <b>Import Cerfa - vous avez commencé un dossier numérique</b> .....  | 14 |
| Partie commune : exemple de notification envoyée par mail au pétitionnaire .....                                       | 15 |
| Etat du dossier dans la rubrique Mes Demandes .....  | 16 |
| 3– Echanges avec le pétitionnaire pendant l'instruction via le Portail Usager Urbanisme .....                          | 17 |
| 3.1 Le pétitionnaire peut répondre à une demande de pièce ou de complément du Cerfa .....                              | 17 |
| Notification recue par mail par le pétitionnaire .....   | 17 |
| Dans le Portail Usager Urbanisme pour le pétitionnaire .....   | 18 |
| 3.2 Le pétitionnaire est informé de la décision prise sur le dossier .....   | 21 |
| Dans le Portail Usage Pétitionnaire .....  | 21 |
| 3.3 Echange de messages via le PUU entre le pétitionnaire et le service instructeur.....                               | 22 |
| Pour le pétitionnaire dans le Portail Usage Pétitionnaire.....   | 22 |
| 4 – Glossaire .....  | 23 |

## 1 – Présentation générale

Le Groupe SIRAP ayant participé aux différents groupes de travail initiés par le Ministère de la Cohésion des Territoires, est à même de vous proposer une solution de téléservice sécurisée avec la Saisine par voie électronique, le module SVE qui est inclus dans le **Portail Usager Urbanisme** de la SIRAP (acronyme PUU), un portail à vocation plus large de relation avec le pétitionnaire tout le long de l’instruction des dossiers.

L’état souhaite que chacun puisse saisir l’administration par voie électronique. Tout usager pourra, s’il le souhaite, déposer sa demande d’autorisation d’urbanisme par voie électronique auprès du guichet unique (la commune)

Ce document décrit la mise en place et la gestion des relations entre le module SVE avec des procédures appliquées depuis l’accompagnement du pétitionnaire dans le choix puis de la saisie de l’autorisation d’urbanisme, jusqu’au traitement réglementaire de cette demande, par le service de la commune avec la solution d’instruction des autorisations d’urbanisme Next’Ads.

Cette relation est poursuivie avec

- la mise en place de demande de pièces par le service instructeur depuis Next’Ads vers le portail usager urbanisme et l’envoi de ces pièces fait par le pétitionnaire sur ce même portail.
- l’information de la décision au pétitionnaire, information + arrêté disponibles sur le Portail Usager Urbanisme.

## 2 – Procédure pour la SVE sur le Portail Usager Urbanisme

### 2.1 Généralités

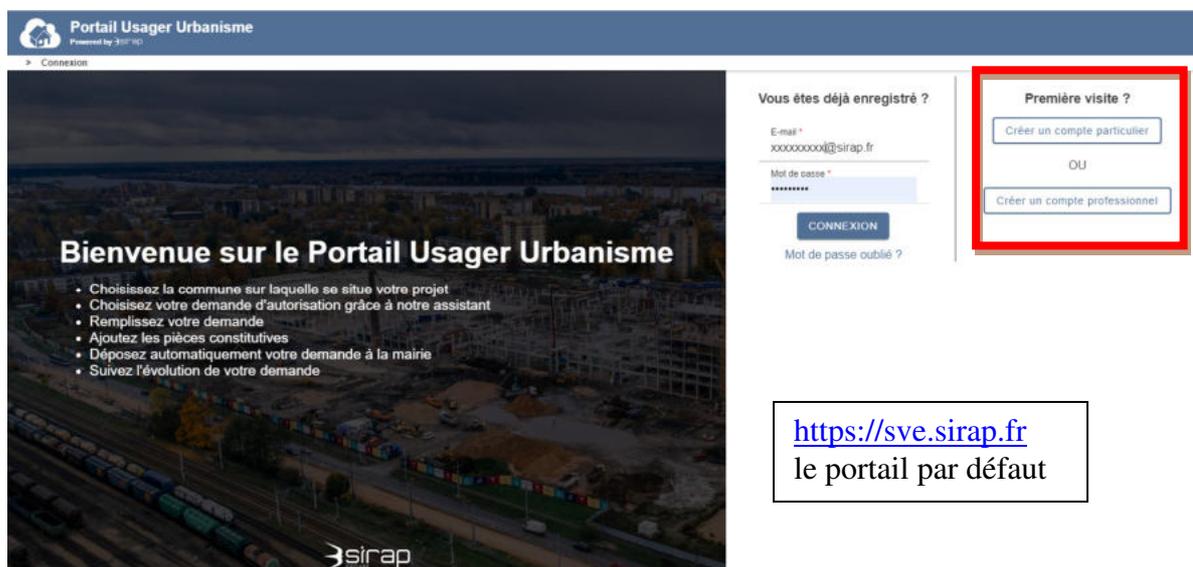
Le Portail Usager Urbanisme est un accès sécurisé pour tous les pétitionnaires qui adressent leurs demandes à la commune ou l’autorisation est déposée.

La publicité ce SVE de la commune est assurée par la commune, la communauté de commune, l’état a prévu également la publicité du site SVE communal sur son site national consacré au SVE.

Rechercher et choisir une commune pour passer à la page suivante de login.

## 2.2 Mode Assisté, mode Cerfa direct ou import de dossier.

Page d'accès sécurisé, au 1<sup>er</sup> accès obligation d'enregistrement du pétitionnaire



**Portail Usager Urbanisme**  
Powered by 3107163

Connexion

**Bienvenue sur le Portail Usager Urbanisme**

- Choisissez la commune sur laquelle se situe votre projet
- Choisissez votre demande d'autorisation grâce à notre assistant
- Remplissez votre demande
- Ajoutez les pièces constitutives
- Déposez automatiquement votre demande à la mairie
- Suivez l'évolution de votre demande

**Vous êtes déjà enregistré ?**

E-mail \*  
xxxxxxxxx@sirap.fr

Mot de passe \*  
\*\*\*\*\*

**CONNEXION**

Mot de passe oublié ?

**Première visite ?**

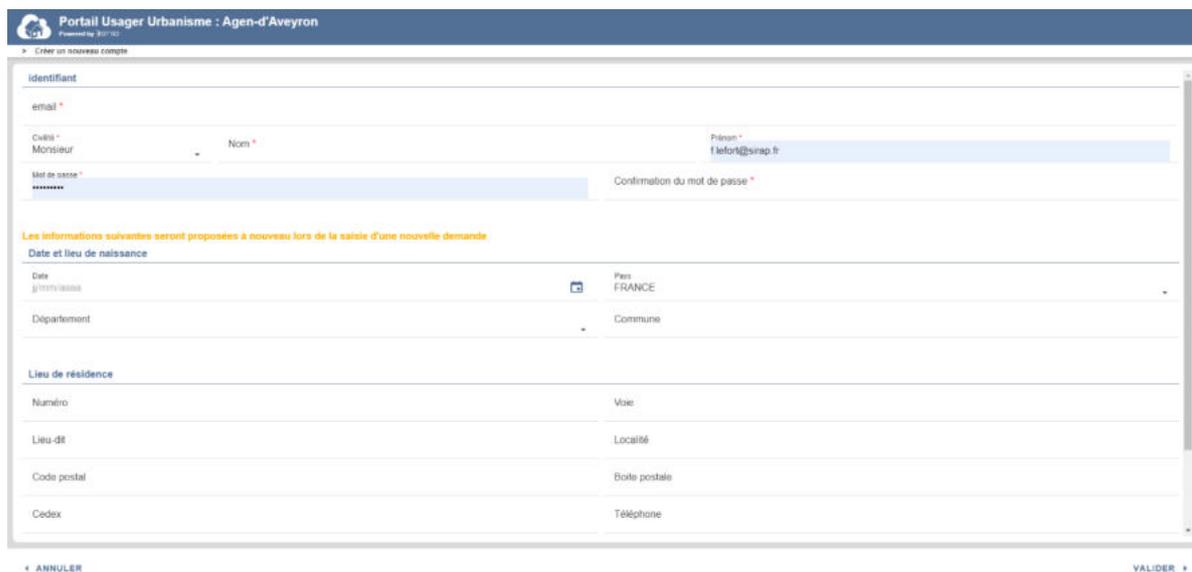
Créer un compte particulier

OU

Créer un compte professionnel

<https://sve.sirap.fr>  
le portail par défaut

Fiche d'enregistrement d'un nouveau compte



**Portail Usager Urbanisme : Agen-d'Aveyron**  
Powered by 3107163

Créer un nouveau compte

**Identifiant**

email \*

Civité \*  
Monsieur

Nom \*

Prénom \*  
f.lefort@sirap.fr

Mot de passe \*

Confirmation du mot de passe \*

Les informations suivantes seront proposées à nouveau lors de la saisie d'une nouvelle demande:

**Date et lieu de naissance**

Date  
g/m/aaaa

Pays  
FRANCE

Département

Commune

**Lieu de résidence**

Numéro

Voie

Lieu-dit

Localité

Code postal

Boite postale

Cedex

Téléphone

ANNULER

VALIDER

A la fin de la procédure d'enregistrement, un mail est envoyé au pétitionnaire pour confirmer son inscription en rentrant un code d'accès sur la page d'inscription du SVE en cours.

The image shows two screenshots from the SVE Urbanisme website. The top screenshot is the registration page with a 'Code de vérification' modal window. The modal contains a 'Code \*' field with a 'VALIDER' button. An arrow points from the 'VALIDER' button to the text 'Rester sur la page d'inscription et relever votre boîte mail pour prendre connaissance de votre code nb : voir aussi sir le mail attendu n'est pas passé en SPAM'. Below the modal, a preview of an email is shown with the text: 'De: svesirap@veveyron.fr', 'Objet: SVE - nouveau compte', 'Pour: francis@veveyron.fr', 'Cher François LEFORT, Bienvenue sur l'application SVE. Pour compléter votre enregistrement vous devez valider votre adresse email en entrant le code suivant : 3453'. A yellow warning box at the bottom of the modal says: 'Un mail vous a été envoyé avec un code de vérification. Veuillez vérifier qu'il n'a pas été intercepté par un éventuel dispositif anti-spam. Si vous n'avez pas reçu de mail, Cliquez ici pour le renvoyer'. A large curved arrow on the right points from the top screenshot to the bottom screenshot.

The bottom screenshot shows the 'Validation de compte' page with the message: 'Votre compte est maintenant actif. Félicitation !!' and a 'CONNEXION' button. A box on the right contains the text: 'Le compte est activé'.

Ce compte permettra, d'accéder à toutes les communes de l'adresse SVE utilisée par défaut : <https://sve.sirap.fr>

L'enregistrement du pétitionnaire est activé, l'accès est validé pour Portail Usager Urbanisme.

Les informations sur le pétitionnaire à cette ouverture du compte pourront être reprises lors de la saisie d'une autorisation ( adresse, email ...)

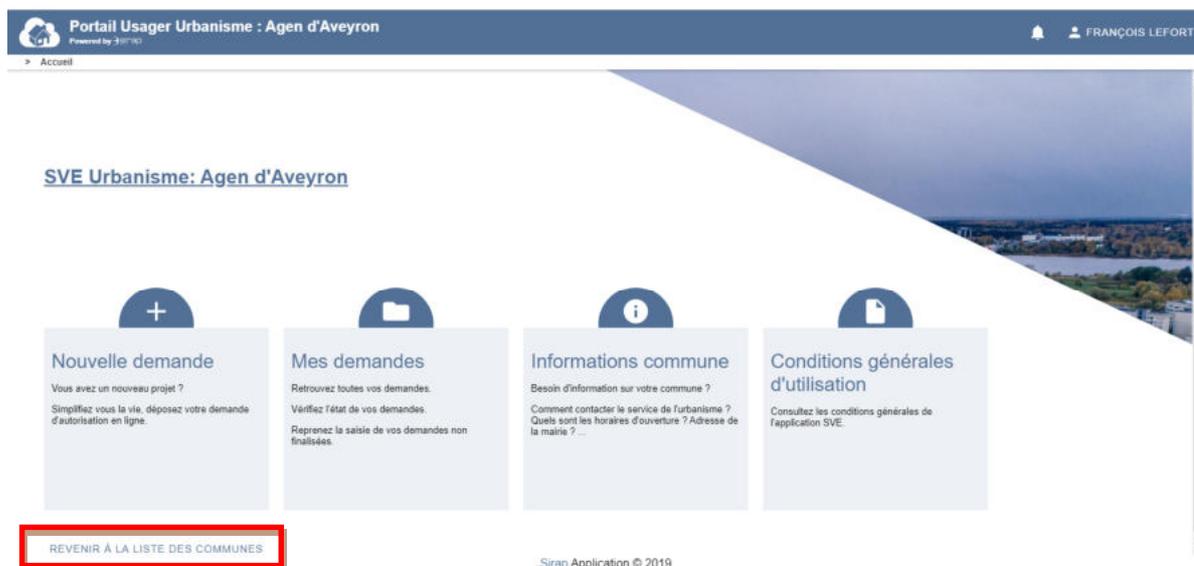
The image shows two overlapping screenshots of the 'Portail Usager Urbanisme' website. The top screenshot displays the login interface with a header 'Portail Usager Urbanisme' and 'Présenté le 01/11/2021'. It features a large banner with the text 'Bienvenue sur le Portail Usager Urbanisme' and a list of instructions: 'Choisissez la commune sur laquelle se situe votre projet', 'Choisissez votre demande d'autorisation grâce à notre assistant', 'Remplissez votre demande', 'Ajoutez les pièces constitutives', 'Déposez automatiquement votre demande à la mairie', and 'Suivez l'évolution de votre demande'. To the right, there are two login options: 'Vous êtes déjà enregistré ?' with fields for 'Email' (XXXXXXXX@Sfrap.fr) and 'Mot de passe', and 'Première visite ?' with buttons for 'Créer un compte particulier' and 'Créer un compte professionnel'. A 'CONNEXION' button and a 'Mot de passe oublié ?' link are also present.

The bottom screenshot shows the 'Conditions Générales d'Utilisation' for 'Agen d'Aveyron'. The header includes 'Portail Usager Urbanisme - Agen d'Aveyron' and 'Présenté le 01/11/2021'. The main content is titled 'Conditions Générales d'Utilisation - Agen d'Aveyron' and 'Commune d'Agen d'Aveyron'. It details the 'SECTION 1 : TÉLÉPROCÉDURE' and '1. Définitions', explaining the digital submission process, the role of the 'Usager' (individual or professional), and the 'Dépôt' of documents. It also mentions '2. Objet et champ d'application de la télépétition' and '3. Dispositions générales et réglementaires'. At the bottom, there are 'REFUSER' and 'ACCEPTER' buttons.

Le CGU (Conditions Générales d'Utilisation) est appliqué à la commune, celui-ci est préparé par la commune.

Il détaille le fonctionnement général du téléservice, les modalités de son utilisation et les règles à respecter pour ses utilisateurs.

## Menu général de la SVE du PUU



pour changer de commune

Le SVE permet plusieurs opérations :

- Créer une nouvelle demande sur la commune :
  - A/ avec **mode assisté**
  - B/ avec un **mode expert** direct pour accéder aux cerfas mis à la disposition par la commune ( voir aussi le CGU )
  - C/ avec un dossier numérique déjà rempli depuis le site de l'AD'AU dans un Cerfa au format PDF à importer dans ce Portail Usager Urbanisme.
- Reprendre une demande en cours, qui n'a pas été finalisée  
Une demande finalisée est une demande avec un ARE ( accusé de réception électronique, voir le Glossaire)
- Voir la liste des demandes, déjà validées.
- S'informer sur l'adresse de la mairie et des jours et horaires d'ouverture du service SVE, ces informations sont comparables à l'ouverture de l'accueil en Mairie, conditionnant les délais de réponse à l'enregistrement électronique AEE puis l'ARE ( accusé de réception électronique ) qui donnera le numéro définitif de l'autorisation et démarrera la date de délai pour le dossier.
- accéder au CGU (**C**onditions **G**énérales d'**U**tilisation ) prévues par la commune au sujet du SVE.

## Nouvelle demande

L'interface propose de saisir son dossier dans l'interface ou d'importer un dossier numérique généré au préalable sur le site de service public de l'AD'AU.

The screenshot shows the 'Portail Usager Urbanisme : Les Albres' interface. It features a navigation bar with 'ACCUEIL' and 'FRANÇOIS LEFORT'. The main content area is titled 'Nouvelle demande' and contains two sections:

- Vous avez déjà commencé un dossier numérique**
  - Vous disposez déjà d'un formulaire PDF rempli, par exemple parce que vous l'avez téléchargé depuis le site "service public", et rempli depuis votre ordinateur, ou bien parce que vous l'avez obtenu à la suite d'une démarche "Ad'AU", vous disposez peut-être également des pièces de votre dossier (plan de situation, plan masse, photos du projet, plans de façades, etc.) en format numérique (PDF).
  - Le système va vous permettre d'envoyer directement ces documents sans ressaisie.
- Vous n'avez pas encore créé de dossier numérique**
  - Vous n'avez encore rempli aucun formulaire CERFA pour votre demande.
  - Le système va vous permettre de créer un nouveau dossier et de remplir le formulaire en ligne, ainsi que de déposer les pièces de votre dossier (plan de situation, plan masse, photos du projet, plans de façades, etc.) en format numérique (PDF).

At the bottom, it states: 'Dans les deux cas, vous pourrez ensuite finaliser votre demande et la transmettre à la Mairie depuis ce site. Vous obtiendrez un "accusé d'enregistrement électronique" en fin de procédure, qui attestera du bon dépôt de votre demande.'

## Saisie dans la SVE SIRAP « vous n'avez pas encore créé de dossier numérique

L'interface impose des étapes obligatoires pour saisir un nouveau dossier (avant de choisir le mode assisté pour le choix de l'autorisation et le Cerfa ou le mode choix direct du Cerfa).

Il y a un rappel de certaines informations :

- l'adresse de la mairie et des horaires d'ouverture du service,
- des informations et coordonnées du pétitionnaire, reprises des données liées au compte de l'utilisateur connecté.
- Question *Souhaitez-vous que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne ?*

Dans la procédure de saisie du SVE, le pétitionnaire dispose d'une barre de progression dans sa démarche, par ailleurs le bouton *Accueil* permet de revenir à tout moment au menu général du SVE.

The screenshot shows the 'Portail Usager Urbanisme : Agen-d'Aveyron' interface. A red box highlights the progress bar at the top, which includes steps: 1. Information commune, 2. Demandeur, 3. Terrain, 4. Type de projet, 5. Saisie des éléments du dossier, 6. Pièces jointes, 7. Récapitulatif. A red arrow points from the 'ACCUEIL' button in the navigation bar to the progress bar. Below the progress bar, a form titled 'Parcelles' is visible, showing details for a parcel in Agen-d'Aveyron, including the address 'ROUTE DE SEGR' and 'Boite postale'. A text box on the right explains the progress bar.

Avancement de la procédure

Ici en cours l'étape 3

Lieu des travaux

On peut cliquer sur le numéro des étapes précédentes pour y accéder

Dans les lieux des travaux, il y a une saisie assistée des parcelles :

Cette assistance se base sur les informations cadastrales associées à la commune.

- Code quartier : géré par le module SVE
- Section : liste proposée par le module SVE
- Parcelle : saisie libre
- Superficie : reprise des informations cadastrales de la parcelle, si la parcelle n'existe pas, la superficie est libre.

Une parcelle non encore répertoriée peut-être saisie manuellement ainsi que sa surface.

Le choix de parcelle(s) peut-être fait aussi avec le SIG connecté au SVE avec un simple clic sur les parcelles dans le plan (à gauche la liste des parcelles avec une désélection possible ( icône pour chaque parcelle, icone pour toute la sélection en cours )

**Sélection des parcelle**

Parcelles (2)

|              |                          |
|--------------|--------------------------|
| 1760000A0046 | <input type="checkbox"/> |
| 1760000A0045 | <input type="checkbox"/> |

Les icônes des fonctions proposées

- Recherche
- ? Aide pour cette interface
- Enregistrement
- : Quitter sans enregistrer

A gauche

- cliquer sur l'icône d'une ligne d'une parcelle pour la supprimer

**NB** La cartographie est basée uniquement sur X'map

Le dossier possède maintenant des parcelles, dont la principale qui donnera l'adresse du terrain.

Portail Usager Urbanisme : Agen-d'Aveyron

ACCUEIL FRANÇOIS LEFORT

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Nature des servitudes de dossier 6 Plans joints 7 Récapitulatif

Parcelles

| Parcelles   | Gardeur | N° parcelle | Superficie (m²) |
|---|---------|-------------|-----------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Parcelle principale | DA      | 0436        | 507             |
| <input type="checkbox"/> Parcelle principale            | DA      | 0437        | 288             |
| <input type="checkbox"/> Parcelle principale            | DA      | 1348        | 1885            |

Adresse du (ou des) terrain(s)

N° parcelle : 0015  
Lieu-dit : PLACE PIERRE CUSSAC  
Commune : Agen-d'Aveyron  
N° dossier : 0015

PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT

Dans l'étape 3 : affichage des zones liées aux parcelles sélectionnées.

Le POS/PLU, PPR, Servitudes et autres zonages qui sont disponibles en amont du SVE sont rapatriés et affichés.

Cette page ne s'affiche que si elle a été activée dans la gestion du SVE par commune dans Next'Ads.

Portail Usager Urbanisme : Agen-d'Aveyron

ACCUEIL FRANÇOIS LEFORT

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Nature des servitudes de dossier 6 Plans joints 7 Récapitulatif

Informations d'urbanisme

0010000A0436 (parcelle principale)

Adresse : 0015 PLACE PIERRE CUSSAC 12830 Agen-d'Aveyron

Superficie : 507 m²

PLU

DA - 480 838 m²

0010000A0437

0010000A1348

PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT

Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet ou mode expert pour le choix direct d'un Cerfa

A la question « Savez-vous quel type d'autorisation remplir pour votre projet ? »

Le module SVE propose 2 listes de choix pour créer sa demande pour un type d'autorisation :

- Mode assisté : répondre NON  
Une liste est proposée de projets classiques / standards regroupés sous 5 rubriques
- Mode expert direct , répondre OUI avec ensuite le choix direct d'un Cerfa

Portail Usager Urbanisme : Agen-d'Aveyron  
Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Choix des documents de dossier 6 Plans joints 7 Groupement

Savez-vous quel formulaire de demande d'autorisation remplir pour votre projet ?

Oui  Non

Définition du type d'autorisation via un assistant

Cet assistant vous permet de choisir un formulaire de demande d'autorisation en fonction de votre projet  
Choisissez un type de projet dans la liste ci-dessous. Une série de questions vous sera posée afin de déterminer le type d'autorisation nécessaire à la réalisation de votre projet.

Projet

- Les constructions nouvelles
- Autres travaux et changements de destination sur construction existante
- Aménagements
- Démolitions
- Nors catégories officielles
  - Division foncière et travaux sur lotissement
  - Abri de jardin annexe de maison individuelle
  - Abri de jardin
  - Garage et CarPort
  - Véranda

← PRÉCÉDENT

**Début du mode assisté**  
avec les rubriques dans lesquelles se trouvent des projets les plus souvent utilisés.

Portail Usager Urbanisme : Agen-d'Aveyron  
Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Choix des documents de dossier 6 Plans joints 7 Groupement

Savez-vous quel formulaire de demande d'autorisation remplir pour votre projet ?

Oui  Non

Choix de votre document Cerfa

- PC  
Permis de construire
- PA  
Permis d'aménager
- PCMI  
Permis de construire maison individuelle
- PD  
Permis de démolir
- DPM  
Déclaration préalable maison individuelle
- DPLLOT  
Déclaration préalable lotissement

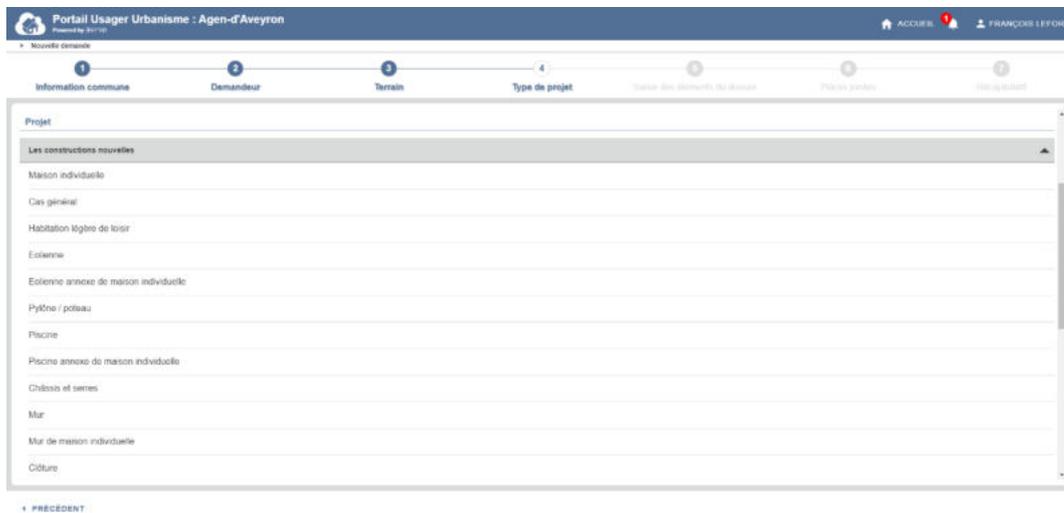
← PRÉCÉDENT

**Début du mode expert direct**  
Liste des CERFA dont le nombre peut être limité par la commune, cette gestion étant faite dans Next'Ads ( ceci en conformité avec le CGU )

Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet

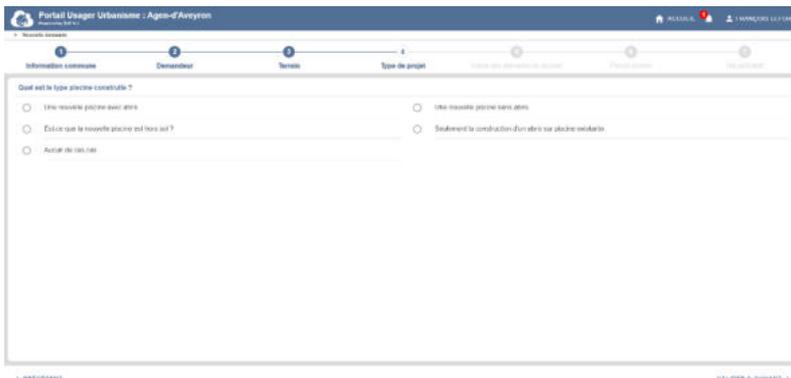
Dans la rubrique Construction Nouvelle parmi les 5 rubriques disponibles de base

- Choix d'une piscine

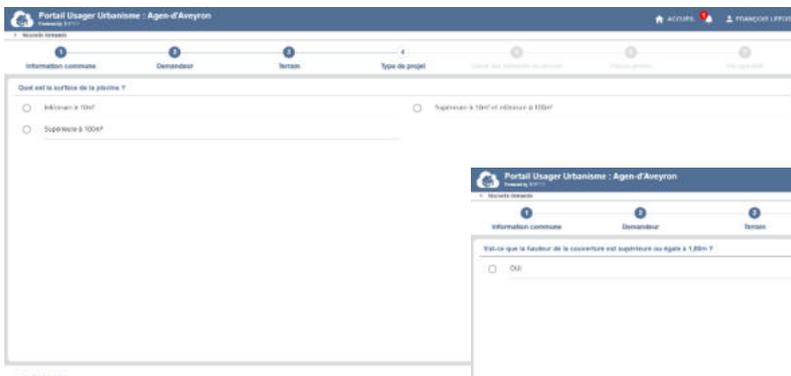


Démarrage du questionnaire afin d'accéder au bon Cerfa à la fin des questions

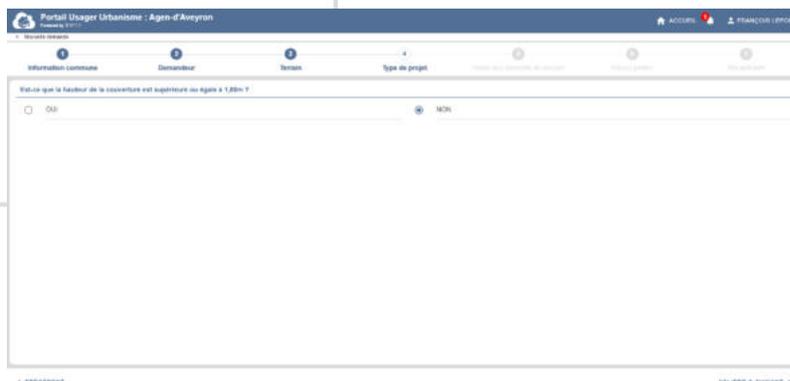
Question 1



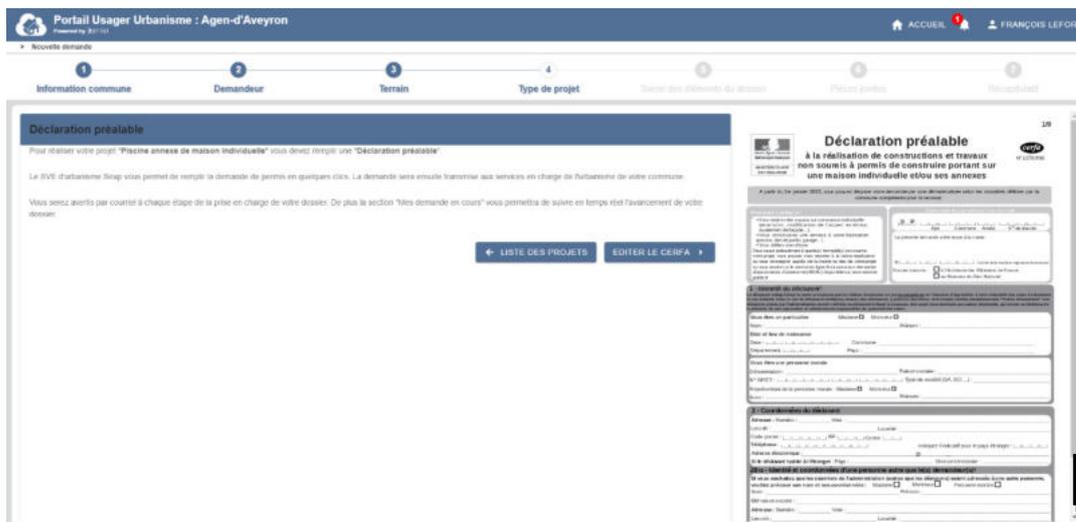
Question 2



Question 3



A la fin du questionnaire : le Cerfa proposé, avec la 2ème phase de remplissage de celui-ci



Le SVE affiche toutes les parties du CERFA nécessaires, page par page qui sont adaptées à la nature des travaux, ici une piscine

La liste des pièces, avec la possibilité de déposer ces pièces dans l'interface du SVE



Le SVE affiche pour chaque pièce :

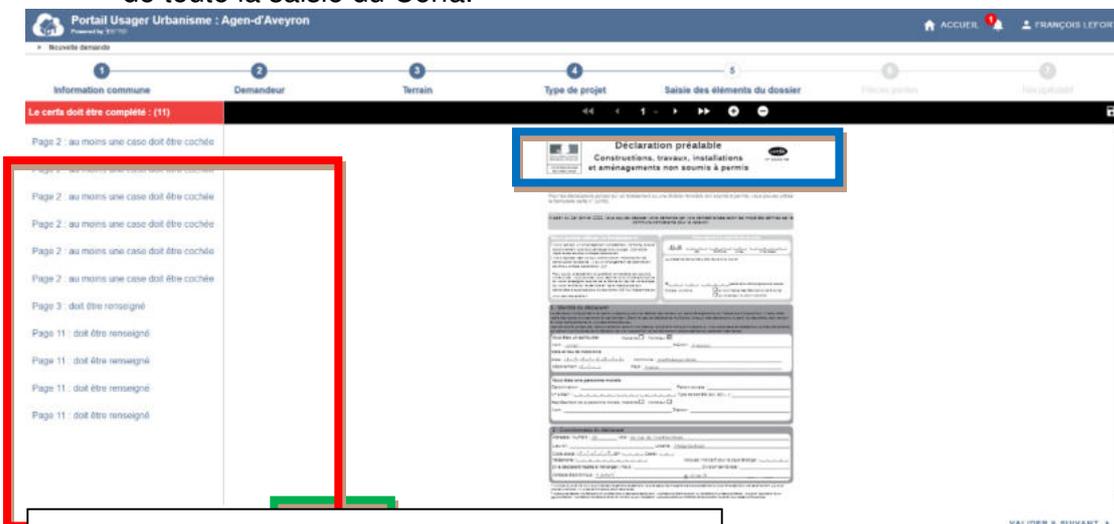
- un bouton de dépôt
- un indicateur précise que la pièce a été déposée
- une icône pour visualiser la pièce déposée

Rappel : la taille maximum de 30 Mo est autorisé par fichier déposé.

Mode Cerfa direct ou mode expert

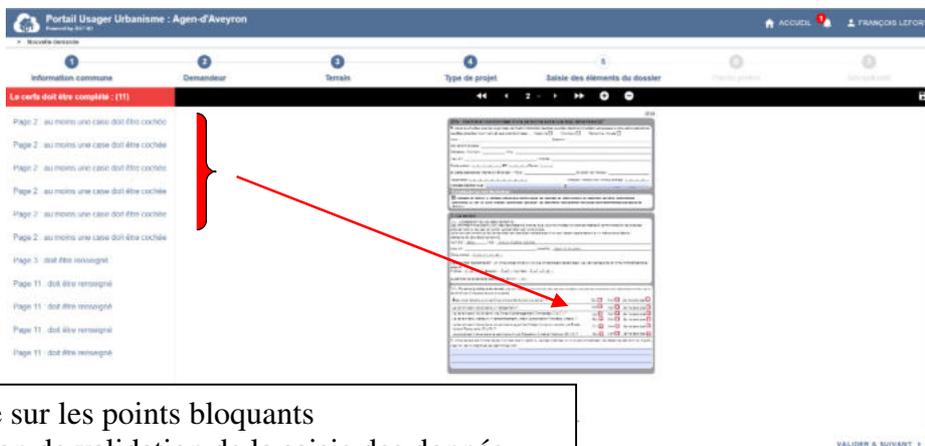
A l'étape 5 , le Cerfa de l'autorisation s'affiche, la saisie se fait directement dedans

- à gauche les alertes sur les champs à vérifier ( le plus souvent obligatoires)
- La barre de navigation pour passer d'une page de cerfa à une autre, zoomer etc ...
- A droite de la barre de navigation : le bouton de sauvegarde seule et de validation de toute la saisie du Cerfa.

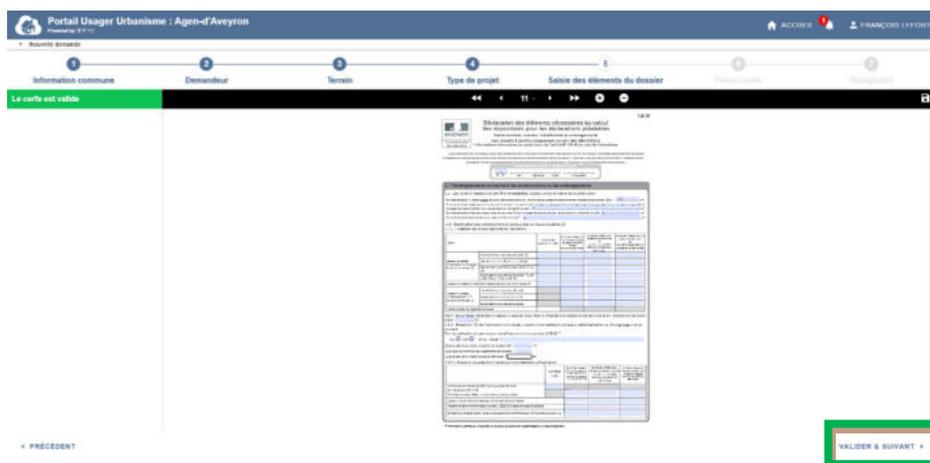


Les alertes portant sur le Cerfa et la partie DENCI

- cliquer sur une ligne pour accéder directement à la page de saisie concernée



La saisie a été faite sur les points bloquants  
Cliquez sur le bouton de validation de la saisie des données



Étape 6 : La liste des pièces, avec la possibilité de déposer ces pièces dans l'interface du SVE

Rappel : les formats autorisés sont gérés par SIRAP et affichés dans cette page la taille maximum de 30 Mo est autorisé par fichier déposé un même fichier ( un pdf par exemple) peut contenir plusieurs pièces (scannées),

une icône pour visualiser la pièce déposée

Types de fichiers acceptés : ".pdf", ".png", ".jpg"  
Taille maximum par fichier : 30Mo  
Un seul fichier par pièce (art. R431-1 du Code de l'Urbanisme)

un bouton de dépôt de pièce

une icône pour supprimer une pièce

Récapitulatif de fin de saisie de la demande

Cocher la case *J'ai pris connaissance des précisions ci-dessus* pour pouvoir terminer les étapes en cliquant sur **Envoyer**

Cliquer sur le lien Cerfa (en bleu) pour télécharger au format PDF, le cerfa rempli.

Etape suivante : l'indication de mise à disposition de L'AEE ( étape commune aux modes , *saisie dans la SVE SIRAP ou import d'un dossier numérique* généré depuis le site public AD'AU). Le déclenchement de l'AEE (au bout de 24H jours œuvrés) est un réglage réalisé dans Next'Ads, paramétrage de la commune.

DP Déclaration préalable

Référence  
 Numéro de dépôt : 012001\_1202\_16020004  
 Numéro ADS : Non disponible pour le moment

Demandeur  
 LEFORT François  
 Né le 10/03/1962 à Mithouaubeurg (61) France

Le terrain  
 Adresse : 10 Place Pierre Cussac, 12030 Agen d'Aveyron  
 Parcelles  
 • 01100004348 - 199 m<sup>2</sup>  
 • 01100004348 - 507 m<sup>2</sup> - Parcelle principale  
 • 01100006076 - 127 m<sup>2</sup>

Suivi de la demande

une icône pour visualiser chaque pièce déposée

signe + Messagerie pas encore active à ce stade de la procédure

Cliquer sur le bouton AEE pour télécharger au format PDF

Cliquer sur le bouton Cerfa pour télécharger au format PDF, le cerfa rempli.

historique des actions et messages pour le suivi de la demande

MES DEMANDES

Cliquer sur le bouton **Mes Demandes** pour lister vos demandes en cours,

Portail Usager Urbanisme : Agen d'Aveyron

ACCUEIL | FRANÇOIS LEFORT

Mes demandes

Filtres

Recherche

Seulement avec notification

Communes : Tous

Tous de demande : Tous

Statut : Tous

Legende

- Demande en cours en cours de saisie
- Demande envoyée
- Demande prise en compte par le service instructeur
- Demande à compléter
- Décision prise

26/01/2022  
 Demandeur : LEFORT François  
 Commune : Agen d'Aveyron (012001)  
 Adresse terrain : 0010 PLACE PIERRE CUSSAC 12030 Agen d'Aveyron  
 Type de projet :  
 Type de demande : DP - Déclaration préalable  
 Référence : 0101\_012001\_1202\_16020004  
 Statut : Demande envoyée le 26/01/2022

26/01/2022  
 Demandeur : LEFORT François  
 Commune : Agen d'Aveyron (012001)  
 Adresse terrain : 0010 PLACE PIERRE CUSSAC 12030 Agen d'Aveyron  
 Type de projet :  
 Type de demande : DP06 - Déclaration préalable maison individuelle  
 Référence :  
 Statut : Demande en cours en cours de saisie

CU01200122A0006 - 26/01/2022  
 Demandeur : LEFORT François  
 Commune : Agen d'Aveyron (012001)  
 Adresse terrain : 0023 RUE DE LA PRADELLE 12030 Agen d'Aveyron  
 Type de projet :  
 Type de demande : C3.a - Certificat d'urbanisme d'information  
 Référence : 0104\_012001\_1202\_1643204307  
 Statut : Demande prise en compte par le service instructeur le 26/01/2022

Accès à l'accueil général du Portail Usager Urbanisme

Dossier déposé avec une notification

- A gauche un menu pour filtrer la liste des demandes, dont le filtre *Seulement avec notification/* une légende
- A droite la liste des demandes 3 dossiers visibles dans cette page avec un code couleur et avec une ou plusieurs icônes par dossier suivant sa situation

Afficher la demande

Continuer la saisie

Légende

- Demande en cours en cours de saisie
- Demande envoyée
- Demande prise en compte par le service instructeur
- Demande à compléter
- Décision prise

## Import Cerfa - vous avez commencé un dossier numérique

La demande a pu être préparée sur le service public AD'AU, qui permet au final de générer un PDF rempli compatible avec le Portail Usager Urbanisme SIRAP.

Dans la Portail Usager Urbanisme, l'interface impose des étapes obligatoires pour importer une nouvelle demande.

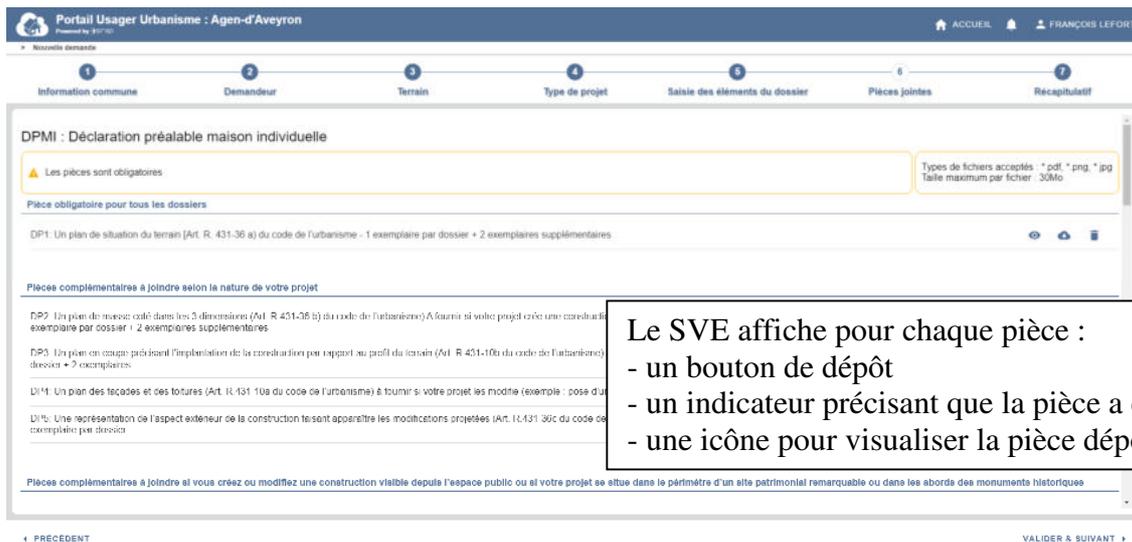
Il y a un rappel de certaines informations :

- l'adresse de la mairie et des horaires d'ouverture du service,
- Le type de Cerfa qui va être importé.

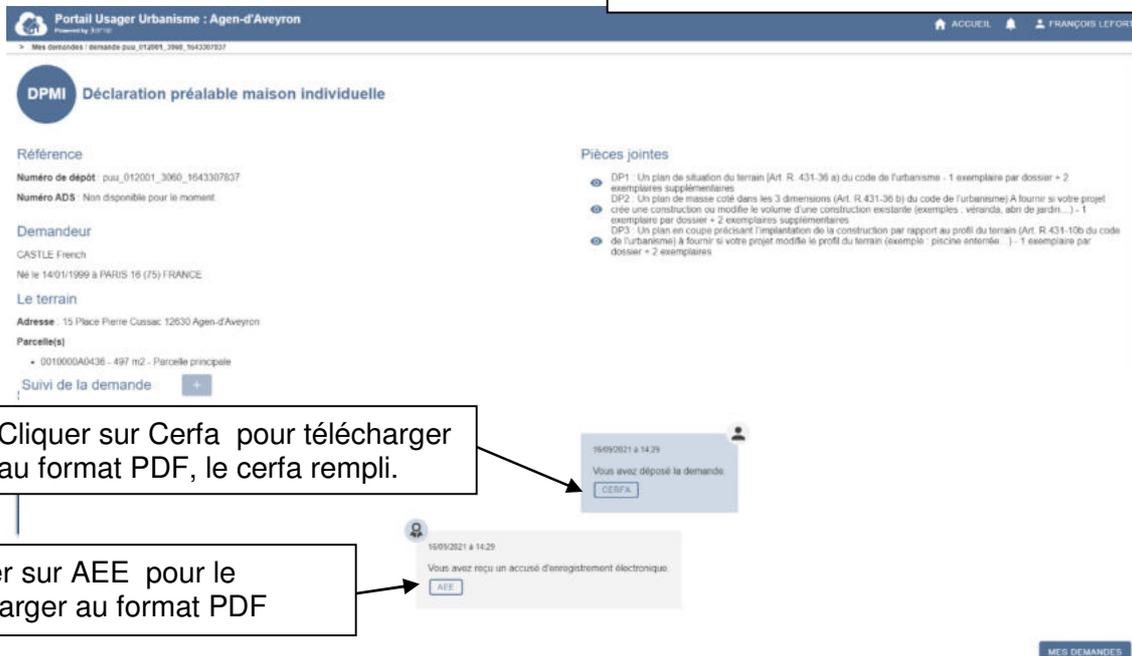
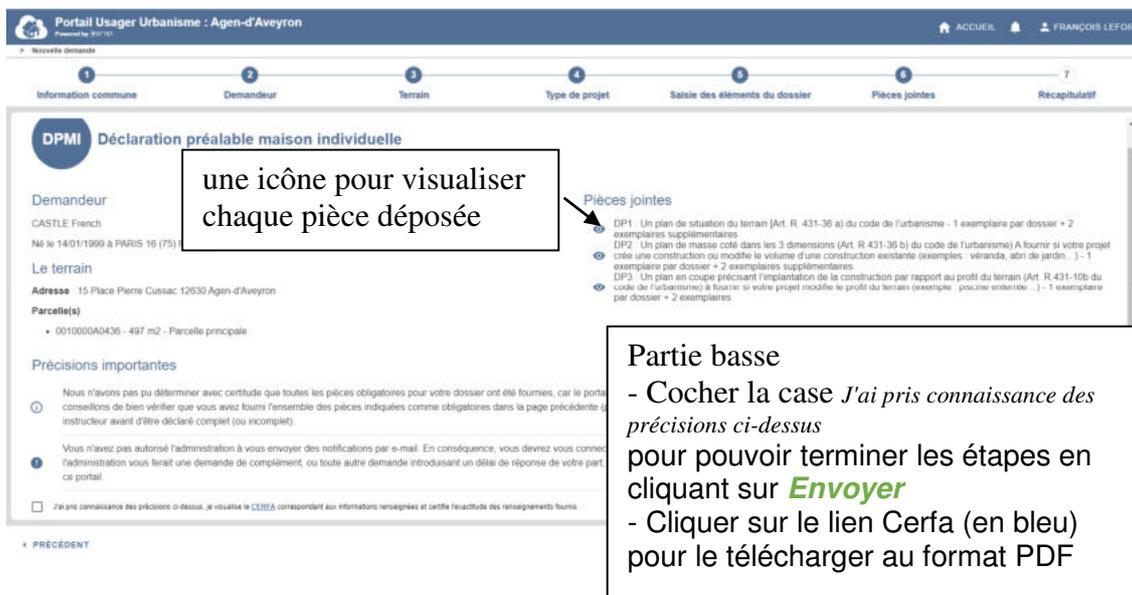
Choisir le fichier PDF de la demande saisie sur AD'AU ou sélectionner le et glisser le dans la zone « *Glissez Déposer votre fichier ici* »

Dans la procédure de saisie du SVE, le pétitionnaire dispose d'une barre de progression dans sa démarche, par ailleurs le bouton *Accueil* permet de revenir à tout moment au menu général du Portail Usager Urbanisme.

La liste des pièces, avec la possibilité de déposer des pièces



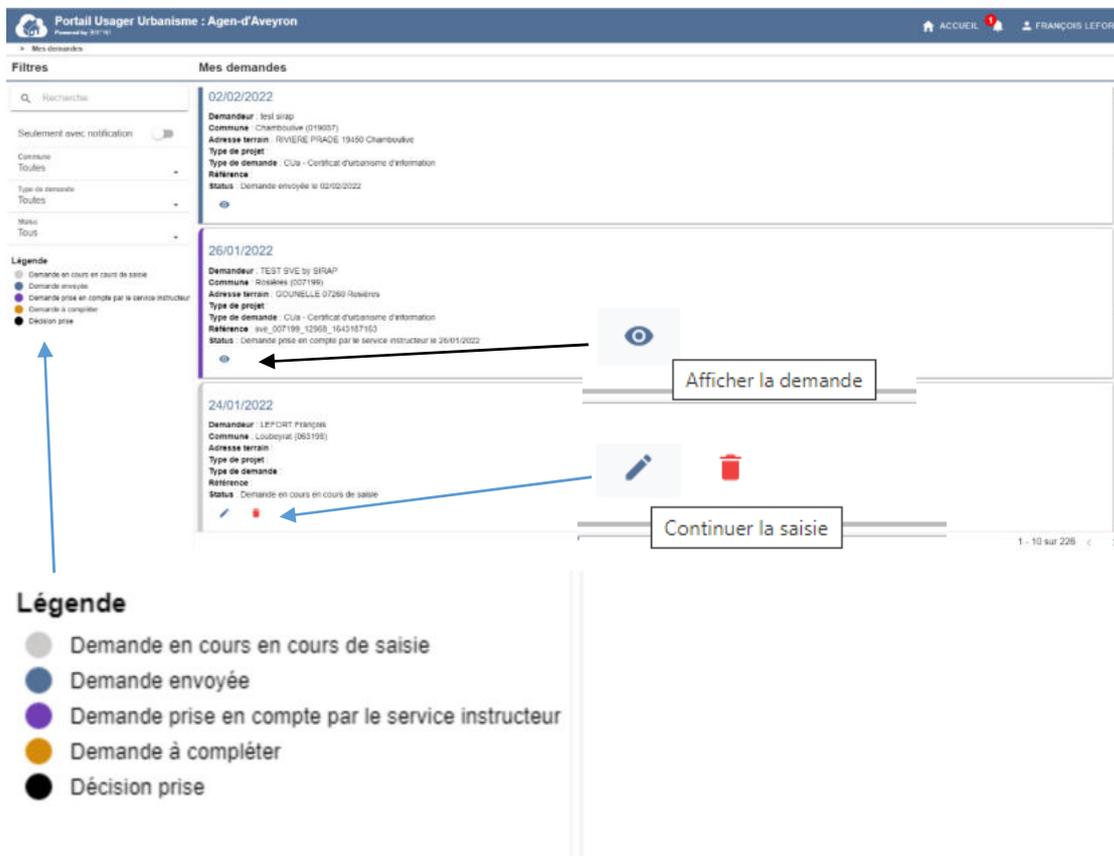
Récapitulatif de fin de saisie de la demande pour tous les modes



Etat du dossier dans la rubrique Mes Demandes

Le pétitionnaire peut voir à tout moment l'état de ses demandes

- celles dont la saisie est en cours , non validées
- celles dont la transmission a été déjà faite à la commune.



- A gauche
  - un menu pour filtrer la liste des demandes, dont le filtre *Seulement avec notification/* une légende
- A droite la liste des demandes
  - 3 dossiers visibles dans cette page avec un code couleur et avec une ou plusieurs icônes par dossier suivant sa situation

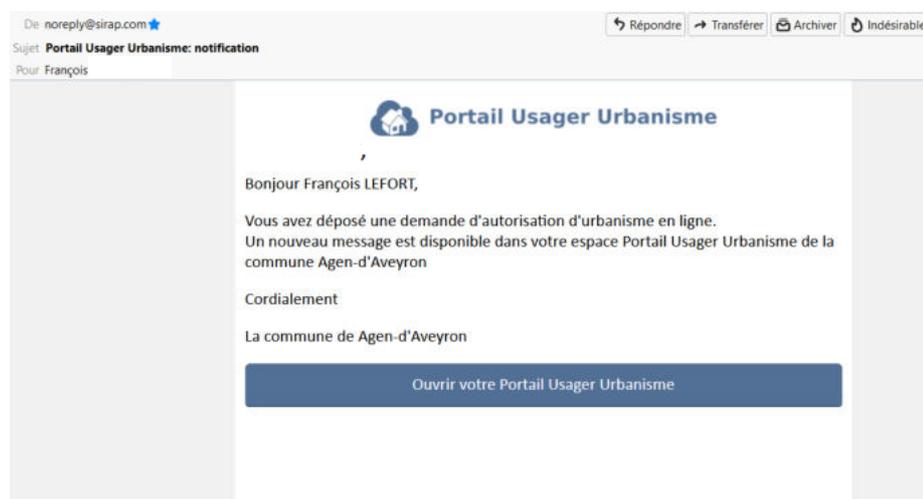
### 3– Echanges avec le pétitionnaire pendant l’instruction via le Portail Usager Urbanisme

La commune peut continuer les échanges avec le pétitionnaire qui aurait déposé un dossier numérique sur le Portail Usager Urbanisme :

- avec la demande par le service instructeur de pièce complémentaire ou à renvoyer que le pétitionnaire peut faire sur Portail Usager Urbanisme
- avec la demande par le service instructeur au pétitionnaire de compléter le Cerfa.
- avec la communication de l’état du dossier (décision) au pétitionnaire, notifié par le service compétent directement accessible par le pétitionnaire dans son espace sur le Portail Usager Urbanisme

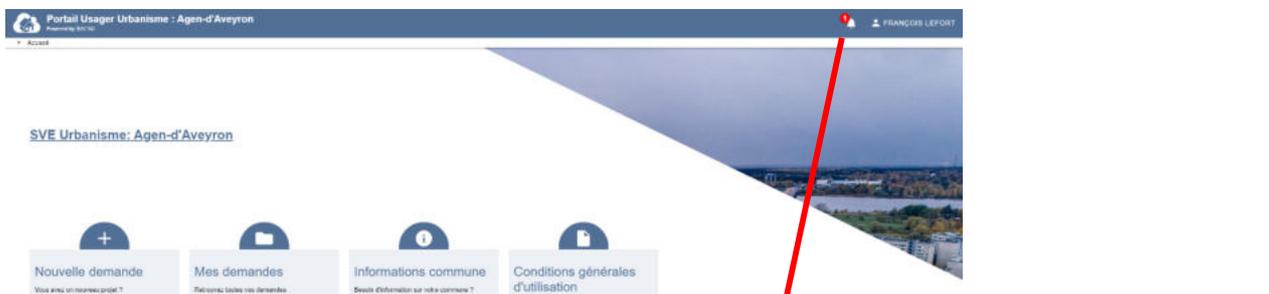
#### 3.1 *Le pétitionnaire peut répondre à une demande de pièce ou de complément du Cerfa*

Notification recue par mail par le pétitionnaire



Dans le Portail Usager Urbanisme pour le pétitionnaire

Dès l'entrée, une notification est signalée en rouge



Le status du dossier

Cliquer sur  pour accéder directement au Cerfa

Cliquer sur  pour accéder au suivi de la demande en bas de page

Indicateur de la notification

Bouton **COMPLETER** accéder au Cerfa qui peut être alors être modifié (hors informations DEMANDEUR/TERRAIN) et complété dans la partie Pièces

Bouton **DOCUMENT** pour télécharger le courrier de demande de pièce(s) ou de complément sur le Cerfa

MES DEMANDES

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Commune de : Agen d'Aveyron | date de dépôt : 26/01/2022<br>demandeur : François LEFORT<br>adresse terrain : 0023 RUE DE LA PRACHELE 12001 Agen d'Aveyron |
| Etat des piéces :           | La Mairie   |
| Instructeur 1 :             | Monsieur François LEFORT<br>39, 20 rue de Toulesteuham<br>47370 PULIGNANHAM   |

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 26/01/2022, pour un projet de : 0023 RUE DE LA PRACHELE 12001 Agen-d'Aveyron.

Il vous est alors été indiqué que le délai d'instruction de votre déclaration était en principe de 1 mois, mais que l'administration pouvait, dans le mois suivant le dépôt de votre dossier, vous écrire :

- soit pour vous avertir d'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...),
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier,
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où une autorisation tacite n'est pas possible.

**DEMANDE DE PIÉCES MANQUANTES DANS LE DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE**

Après examen des pièces jointes à votre déclaration préalable, il s'avère que les pièces suivantes sont manquantes ou insuffisantes :

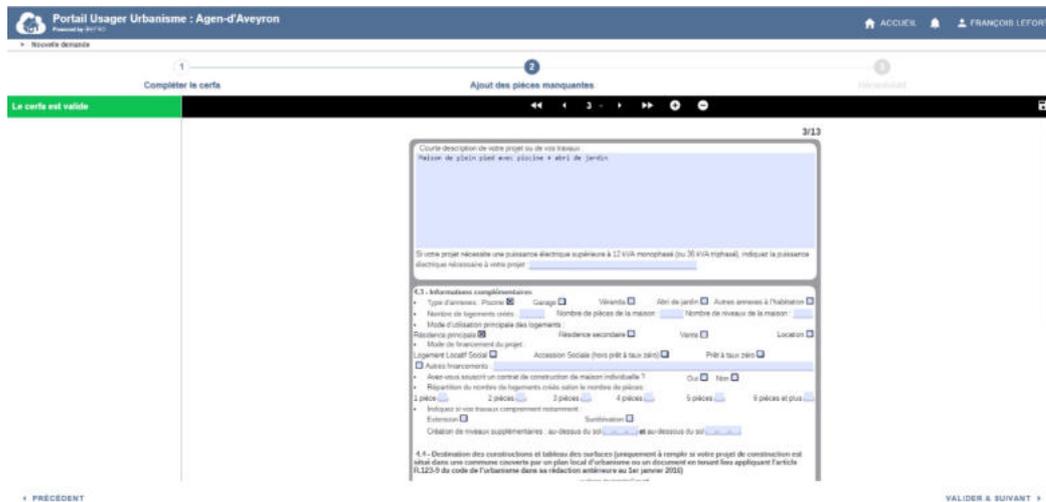
1 exemplaire(s) CUI, Un plan de situation [Art. R. 433-1a1 1 du code de l'urbanisme]

Je vous informe qu'en conséquence, et en application de l'article R.423-30 du code de l'urbanisme :

- vous devez adresser cette pièce à la **mairie de Agen d'Aveyron** dans le délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier. La mairie vous fournira un récépissé.
- si votre dossier n'est pas complété dans ce délai, votre déclaration fera l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Compléter le dossier en 3 étapes : partie(s) Cerfa et/ou pièces

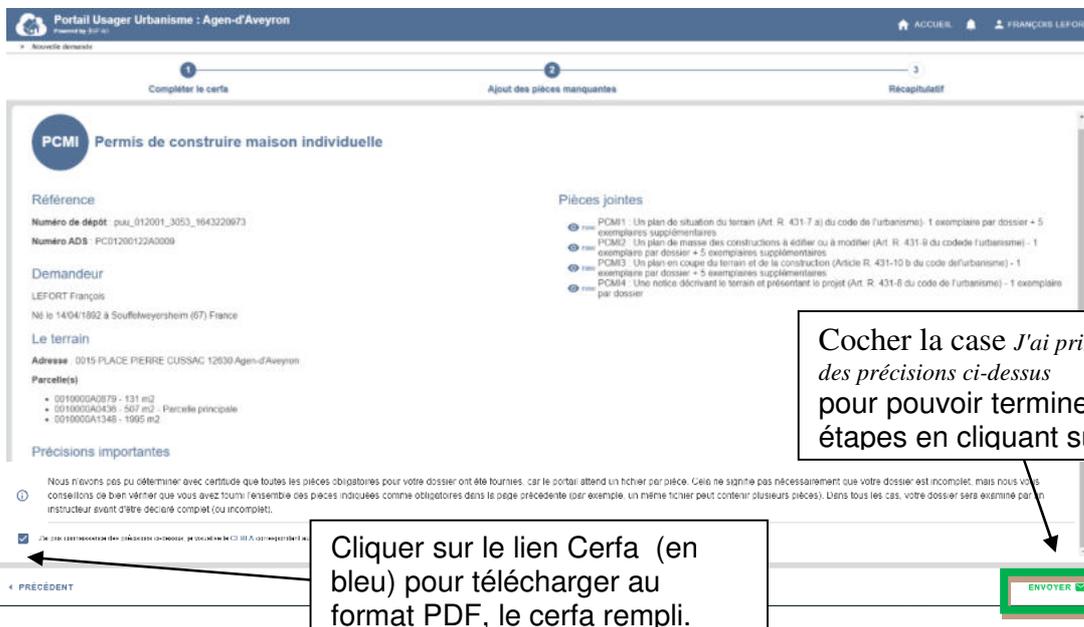
partie CERFA



Partie PIÈCES



Partie VALIDATION



## Récapitulatif

Portail Usager Urbanisme - Agen-d'Aveyron  
 Accueil FRANÇOIS LEFORT

Mes demandes : demande\_pai\_19201\_3953\_141220973

## PCMI Permis de construire maison individuelle

**Référence**  
 Numéro de dépôt : pai\_012001\_3053\_1643220973  
 Numéro ADS : PC01200122A0009

**Demandeur**  
 LEFORT François  
 Né le 14/04/1892 à Soulleries-en-Val (67) France

**Le terrain**  
 Adresse : 0015 PLACE PIERRE CUSSAC 12630 Agen-d'Aveyron

**Parcelle(s)**  
 • 0010000A0679 - 131 m2  
 • 0010000A0436 - 507 m2 - Parcelle principale  
 • 0010000A1348 - 1365 m2

**Pièces jointes**

- PCMI1 - Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI2 - Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI3 - Un plan en coupe du terrain et de la construction (Article R. 431-10 b du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
- PCMI4 - Une notice décrivant le terrain et présentant le projet (Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier

**Suivi de la demande**

|                     |   |          |
|---------------------|---|----------|
| 26/01/2022<br>23:50 | Vous avez complété votre demande.<br>Pièces ajoutée(s)/modifiée(s) : PCMI3, PCMI1, PCMI2, PCMI4 |          |
| 26/01/2022<br>19:29 | La commune vous demande de compléter votre demande.   | DOCUMENT |
| 26/01/2022<br>19:17 | La commune a enregistré votre demande. Vous avez reçu un accusé de réception électronique.      | ACC      |
| 26/01/2022<br>19:16 | Vous avez reçu un accusé d'enregistrement électronique.   | ACC      |
| 26/01/2022<br>19:16 | Vous avez déposé la demande.  | CERFA    |

Indication de la liste des modifications

Historique des actions

Nota bene : copié d'écran non mis à jour, la liste des actions est maintenant centrée dans la page avec :  
 -information reçue, décalée à gauche  
 -information envoyée, décalée à droite

MES DEMANDES

Pour information la commune sera notifiée de la validation de la procédure par le pétitionnaire.

### 3.2 Le pétitionnaire est informé de la décision prise sur le dossier

Le Service instructeur émet un avis, accompagné d'un arrêté qui peut être transmis au pétitionnaire sur le PUU

Dans le Portail Usage Pétitionnaire

Dès l'entrée, une notification est signalée en rouge

Le status du dossier

Cliquer sur  pour accéder au suivi de la demande, en bas de page

Bouton **DOCUMENT** pour télécharger l'arrêté

| PERMIS DE CONSTRUIRE                        |   |
|---|---|
| PRONONCÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE |   |
| DOSSIER PC N°                               | PA06546022H0001                             |
| Date de dépôt                               | 01/02/2022                                  |
| Demandeur                                   | Monsieur TEST SIRAP SYE                     |
| Demeurant                                   | 99 24 rue de Truchambault 47370 PLAGNANHAUT |
| Adresse terrain                             | 7 place de Nicolas (65500) VIC-EN-BIGORRE   |
| Bâtiments cadastrés                         | BV 0273                                     |
| Nature des travaux                          |   |
| Surface de plancher créée                   |   |

Le Maire de la commune de Vic-en-Bigorre,

Vis la demande de permis de construire présentée le 01/02/2022, par Monsieur TEST SIRAP SYE, demeurant 99 24 rue de Truchambault 47370 PLAGNANHAUT, dont le dépôt en mairie a été affiché le et enregistré par la MAIRIE DE VIC-EN-BIGORRE sous le numéro :

**PA06546022H0001 MAIRIE**

Vis l'objet de la demande :

- Pour un projet de :
  - Sur un terrain situé 7 place de Nicolas à VIC-EN-BIGORRE (65500).

Vis la Carte d'Urbanisme, notamment son article L451 et ses annexes,

Vis le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) Adour Maille en vigueur sur la commune de Vic-en-Bigorre approuvé le 20 décembre 2021, et notamment le règlement de la DSA,

Vis le décret 2016-2135 du 22 octobre 2016 classant la commune en zone de stabilité faible ou modérée,

Vis le Plan de Prévention des Risques Naturels préventifs, Acteur sous PPR n'affecte le terrain, de la commune de Vic-en-Bigorre approuvé par arrêté préfectoral en date du 27 février 2014,

Vis l'avis Favorable d'ENEDIS en charge du réseau électrique du 24/10/2021,

Vis l'avis Favorable du SAIS 45 des Eaux potable en date du 01/02/2021,

Vis l'avis Favorable du SDIS 45 Assainissement en date du 01/02/2021,

Vis l'avis Favorable du SDIS 45 en charge de la Défense Inondable en date du 4/04/2021,

Vis l'avis Favorable de la DRAAC Occitanie en charge de l'archéologie préventive du 01/11/2021,

**ARRÊTE**

Article 1 : Le présent Permis de Construire est ACCORDÉ.

Vic-en-Bigorre, le 01/02/2022

Le Maire,  
Monsieur

Le présent document est transmis en respectant les règles de confidentialité prévues à l'article L2121-2 du code général des collectivités territoriales.

### 3.3 Echange de messages via le PUU entre le pétitionnaire et le service instructeur.

Cette fonctionnalité permet au pétitionnaire dans le PUU comme à l'instructeur d'échanger des messages.

Pour le pétitionnaire dans le Portail Usage Pétitionnaire

Depuis un dossier ( dans *Mes demandes* ) liste des actions sur le dossier et des messages recus (cadrés à gauche) et ceux envoyés (cadrés à droite, la fonction d'envoi de message.



The screenshot displays the 'Portail Usager Urbanisme : Agen d'Aveyron' interface. The top navigation bar includes 'ACCUEIL' and 'FRANÇOIS LEFORT'. The main content area is titled 'Mes demandes' and shows a list of requests. A red box highlights a specific request: 'DP01200122A0059 - 09/08/2022'. The details for this request are as follows:

- Demandeur :** LEFORT François
- Commune :** Agen d'Aveyron (012001)
- Adresse terrain :** 12220 Agen d'Aveyron
- Type de projet :**
- Type de demande :** DP - Déclaration préalable
- Référence :** puu\_012001\_1252\_1660037399
- Statut :** Demande prise en compte par le service instructeur le 09/08/2022

A 'Légende' section on the left lists various request statuses with corresponding icons. The main view shows a 'DP Déclaration préalable' card with the following details:

- Référence**
  - Numéro de dépôt :** puu\_012001\_1252\_1660037399
  - Numéro ADS :** DP01200122A0059
- Demandeur**
  - LEFORT François
  - Né le 18/03/1982 à Mittelhausbergen (67) France
- Le terrain**
  - Adresse :** 12220 Agen d'Aveyron
  - Parcelle(s)**
    - 001000A1057 - 1500 m2 - Parcelle principale

At the bottom of the card, there is a 'Suivi de la demande' section with a plus icon. A modal window titled 'Votre message' is open, allowing the user to send a message. The modal contains a text input field with the placeholder 'Insérer votre message...' and two buttons: 'ANNULER' and 'ENVOYER'.

## 4 Glossaire

### **AEE**

L'Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE) est fourni par le SVE dans un délai d'1 jour ouvré et permet d'attester au déclarant que le dépôt a bien été réceptionné.

L' AEE indique la date de réception de la demande et un N° de référence de la demande »  
L'AEE est envoyé à l'adresse électronique indiquée pour la connexion au SVE

Voir le Décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016

### **ARE**

L'Accusé de Réception Electronique comporter les mentions suivantes :

- Date de réception de l'envoi électronique
- Désignation du service chargé du dossier, son adresse postale ou électronique et son numéro de téléphone

Le SVE adresse l'ARE au pétitionnaire dans un délai de 10 jours ouvrés à partir de la réception de l'AEE.

L'ARE est envoyé à l'adresse électronique indiquée pour la connexion au SVE.

Voir le Décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016